

Municipalité de Saint-Michel-des-Saints

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par

Projet de règlement omnibus 603-2016

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 320-1992 ;

- En autorisant la vente d'essence dans la zone Cm-4 uniquement (interdisant les postes de ravitaillement en carburant pour les poids lourds) ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du 21 novembre 2016, le conseil a adopté le projet de règlement de modification no. 603-2016 (décrit ci-haut).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 16 janvier 2017, à 18 h 30, à la salle J.M Bellerose, 140 rue Saint-Jacques à Saint-Michel-des-Saints. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie au 441 rue Brassard, entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation référendaire.

Donné à Saint-Michel-des-Saints, ce 7^e jour de décembre 2016



Catherine Haulard,
secrétaire-trésorier
directrice générale